

**REDEVANCES
DOMANIALES**



**GRENOBLE ALPES ISÈRE
AÉROPORT**



Année 2019

Powered by



REDEVANCES DOMANIALES (€HT)

à/c du 01/01/2019

	UNITE	TARIF € HT
Terrain nu (usage commercial)	m2 / an	5,42
Terrain viabilisé	m2 / an	18,06
Hangars	m2 / an	25,16
Bureaux ou comptoirs		
En contact avec le public	m2 / an	243,02
Sans contact avec le public	m2 / an	141,53
Espace restauration	m2 / an	159,46
Garages, parc à voiture et entrepôts		
Parcs locations voitures	la place / an	279,20
Comptoir de location / garages de loueurs	m2 / an	68,13

REDEVANCES DE RACCORDEMENT, TRAVAUX

ET PRESTATIONS

à/c du 01/01/2019

	UNITE	TARIF € HT
Téléphone		
Raccordement (2 paires maximum) réseau intérieur ou PTT	1	359,01
Location entretien d'une ligne seule intérieure numérotée	1/ an	172,61
Location entretien d'une ligne avec poste réseau intérieur	1 / an	299,25
Prise de terre indépendante	1	710,70
Eau		
Location compteur	1 / an	34,82
Enlèvement des ordures	m2 / an	28,02
Eaux usées		
Taxe d'assainissement	m3 / an	2,01
Electricité		
Charges	m2 / an	26,71
Prise de terre indépendante	1	710,70
Chauffage		
Charges	m2 / an	25,47

REDEVANCES DE RACCORDEMENT, TRAVAUX ET PRESTATIONS

à/c du 01/01/2019

	UNITE	TARIF € HT
RESEAUX		
Création liaison Ethernet		sur devis
Entretien Ligne Ethernet	/ an	194,20

Tout trimestre commencé est dû.

Sont inclus dans ce tarif : la liaison cuivre cat 6, le raccordement en baie de brassage sur bandeau (noyau RJ45) dans un local technique, son raccordement sur noyau RJ45 au point de distribution final, la recette globale, la maintenance.

Non inclus dans ce tarif : les câbles de brassage, les câbles de connexion réseau au niveau du point de distribution final. Toute intervention complémentaire (modification du brassage...) sera facturée au temps passé selon le tarif en vigueur. Toute liaison cuivre vers un local technique non SEAGI sera facturée sur devis.

Création Liaison fibre optique		sur devis
Entretien liaison fibre optique (maximum 2 brins)	/an	194,20

Tout trimestre commencé est dû.

Sont inclus dans ce tarif : la liaison optique multimode, le raccordement en baie de brassage sur bandeau (connecteurs SC) dans locaux techniques à chaque extrémité, la recette globale, la maintenance.

Non inclus dans ce tarif : les cordons de brassage fibre optique. Toute intervention complémentaire (modification du brassage...) sera facturée au temps passé selon le tarif en vigueur. Toute liaison non fibre optique sera facturée sur devis.

Location d'espace en locaux techniques

1 U en rack réseau	/ an	114,24
--------------------	------	--------

Tout trimestre commencé est dû.

Sont inclus dans ce tarif : l'emplacement en rack, l'alimentation électrique ondulée

Création Ligne Ethernet		sur devis
Mise à disposition de personnel	/ heure / agent	48,10

REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR DES AIRES DE PARKING POUR AVIONS NON BASES* (€HT)

à/c du 01/01/2019

TRANCHE DE POIDS (MTOW)	UNITE	TARIF € HT
P ≤ 2	/ an	583,52
2 < P ≤ 4	/ an	970,54
4 < P ≤ 6	/ an	1732,23
6 < P ≤ 8	/ an	1862,56

REDEVANCES DOMANIALES D'ABRI POUR AVIONS BASES* (€HT)

à/c du 01/01/2019

TRANCHE DE POIDS (MTOW)	UNITE	TARIF € HT
P ≤ 2	/mois	104,98
	/ an	1169,47
2 < P ≤ 4	/mois	174,60
	/ an	1945,08
4 < P ≤ 6	/mois	305,02
	/ an	3397,97
6 < P ≤ 8	/mois	327,97
	/ an	3653,64

Les redevances de stationnement et d'abri sont calculées d'après le poids maximum au décollage porté sur le certificat de navigabilité de l'aéronef (ou sur le registre VERITAS) arrondi à la tonne supérieurs.

***basé : occupant titulaire d'une AOT**

FORFAITS ATERRISSAGE POUR AVIONS BASES* PRIVES (€HT) à/c du 01/01/2019

TRANCHE DE POIDS (MTOW)	UNITE	TARIF € HT
P ≤ 2	/ an	651,91
2 < P ≤ 4	/ an	945,37
4 < P ≤ 6	/ an	1405,00
6 < P ≤ 8	/ an	1655,94

FORFAITS ATERRISSAGE POUR AVIONS BASES* AEROCLUBS (€HT) à/c du 01/01/2019

TRANCHE DE POIDS (MTOW)	UNITE	TARIF € HT
P ≤ 2	/ an	749,61
2 < P ≤ 4	/ an	1415,15

Les appareils des centres SEFA font l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle au titre des atterrissages et du balisage.

Les appareils militaires bénéficient du protocole AIR / SGAC du 04/02/1961 stipulant que les redevances en vigueur sont minorés d'un coefficient d'abattement. Une facturation particulière reste applicable aux appareils DC8 et A310 du COTAM pour la formation et l'entraînement des équipages COTAM.

Les appareils de la Sécurité Civile bénéficient d'une convention stipulant que les redevances en vigueur sont minorées d'un coefficient d'abattement de 75%.

***basé : occupant titulaire d'une AOT**

FORFAITS TITRE D'ACCES AEROPORTUAIRE TOUT PUBLIC (BADGE) à/c du 01/01/2019

	PU HT
Création ou renouvellement	46,59€

Traitement des dossiers, matériels nécessaires pour la fabrication (ordinateur, imprimante), support de badge, attache, frais de gestion.

Depuis 2011, la DGAC a transféré la mission de fabrication des titres d'accès à l'exploitant.

Aussi depuis le 1er janvier 2014 les titres d'accès aéroportuaires font l'objet d'une facturation.

AUTRES PRESTATIONS LIEES A LA FACTURATION

Frais de mise en contentieux	45€ / dossier
Frais de gestion	15% du montant HT

LOCATION DE SALLE DE REUNION ET D'ESPACES

ORGANISEZ

VOS EVENEMENTS AU COEUR DE L'AEROPORT

	Superficie en m2	Tarif 1/2 journée	Tarif journée
Salle Belledonne	20m2	55,00	95,00
Salle Taillefer	28m2	88,00	155,00
Salle Chartreuse	30m2	85,00	147,00
Salle Oisans	41m2	150,00	215,00
Salle Embarquement n°3	125m2	375,00	600,00
Aérogare principale	1200m2	550,00	950,00

Votre contact :

Delphine Pouliquen, Responsable Communication
07 62 90 83 98
dpouliquen@grenoble-airport.com

